

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers:

En exercice	.15
Quorum	
Présents	
Votants	
Procurations	.2

Date de la convocation: 03/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 7 juin à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,

légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

PRESENTS: Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIE Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude,

VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude.

PROCURATIONS: Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude,

SECRETAIRE DE SEANCE: Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N^{*} 10 <u>DELIBERATION N^{*} 2</u> APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2024

Vu l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2022,

Monsieur le Maire, après avoir transmis le procès-verbal du Conseil municipal du 24 mai 2024 à tous les conseillers pour lecture et validation, demande si des observations sont relevées sur le présent procès-verbal . Mr Damien QUATREFAGES fait part que deux points abordés lors du CM du 24.05.2024 n'ont pas été retranscris sur le procès-verbal :

- Lettre de Monsieur BETUEL
- Compte rendu de Mr Le Maire sur le devenir de l'ancienne colonie « LA PRADE ».

Après rajout des deux éléments sur le procès-verbal, Mr le Maire invite le conseil municipal à l'approuver.

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, Décide à 15 voix pour

- D'APPROUVER le procès-verbal du Conseil municipal du 24 mai 2024.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé

Le secrétaire de séance DRIGOUT Jean-Luc Le Maire Claude VIDAL

1 1 JUIN 2024

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le

127

d. 101